FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE
GESTION DE PATRIMOINE

MARQUETTE CHARLEBOIS GERVAIS | GROUPE CONSEIL

Propos financiers

Automne 2026

Votre stratégie financière n'est pas figée. Elle évolue avec votre vie et demeure adaptée à vos besoins et à vos objectifs. Voilà pourquoi il est important de nous informer de tout changement dans votre vie personnelle, familiale ou professionnelle. Un article aborde ce sujet dans son ensemble, tandis que d'autres examinent la planification patrimoniale aux différentes étapes de la vie. Lorsque vous vous mariez, vous et votre conjoint pourriez devoir prendre des décisions difficiles impliquant des facteurs financiers. À la naissance d'un enfant, vous voudrez épargner pour ses études. Plus tard, quand vos enfants quitteront la maison, vous devrez vous adapter à cette nouvelle réalité. Nous sommes là pour vous accompagner à chacun de ces chapitres, et ce, jusqu'à la retraite et au-delà.

Téléphone : 1 819 372-3476

7200 Marion
Trois-Rivières, QC G9A 0A5

www.fbngp.ca
groupeconseilmcg@bnc.ca

Investissement

Les changements de la vie et vos investissements

Votre vie personnelle et familiale évolue, et bon nombre d'événements et de nouvelles situations peuvent, au fil des années, avoir une incidence sur la gestion de votre patrimoine.

Certains événements entraînent des changements simples à apporter à la planification du patrimoine. Par exemple, la naissance d'un enfant pousse souvent un parent à souscrire une assurance vie. Le départ à la retraite peut aussi déclencher une planification fiscale, en particulier le fractionnement du revenu de pension avec son conjoint.

Cependant, les situations qui exigent un rajustement de vos placements sont souvent moins évidentes. Dans certains cas, cela s'explique par le fait que les investisseurs doivent d'abord composer avec l'impact psychologique du changement.

Adapter sa stratégie de placement

Supposons qu'un retraité possède certains placements destinés à devenir des actifs successoraux qu'il léguera à ses héritiers. Mais voici qu'il a maintenant un petit-enfant ayant des besoins particuliers; il décide alors de retirer une partie de ces placements pour cotiser à un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).

Ou, peut-être, une personne vient de traverser un divorce. Elle doit composer avec le stress émotionnel et les conséquences financières du versement d'une pension alimentaire et est maintenant moins à l'aise avec le risque et souhaite rendre son portefeuille plus conservateur.

Ou encore, chaque année, une personne cotisait au maximum à son compte d'épargne libre d'impôt (CELI) – mais pas cette année, ni les quatre prochaines. Son enfant prévoit d'acheter une maison, et elle lui offre en cotisations à un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) les sommes normalement destinées à son propre CELI.

Tenez-nous au courant

Vous ne vivrez peut-être aucune des situations décrites ci-dessus, mais d'autres événements auront probablement une incidence sur votre vie et, du même coup, sur votre planification patrimoniale et vos placements. Faites-nous part de tout changement dans votre vie afin que nous puissions nous assurer que vos placements demeurent adaptés à l'évolution de vos besoins et de vos objectifs.

Prendre une décision financière difficile en couple

Un couple peut se trouver devant de nombreuses situations exigeant des décisions difficiles. Lorsqu'un facteur financier entre en jeu, n'hésitez pas à faire appel à nous pour vous aider à trouver une solution.

Voici quelques exemples de situations où les conjoints peuvent être confrontés à un dilemme dans leur vie financière.

Une différence de tolérance au risque

Dans cette situation, des tolérances au risque divergentes peuvent poser un problème. Les conjoints, récemment retraités, ont chacun leur avis sur la façon d'investir la majeure partie de leurs placements. L'un est à l'aise de conserver une pondération importante en actions afin de poursuivre la croissance de son capital, étant donné qu'il est encore dans la mi-soixantaine. L'autre ne souhaite pas passer sa retraite à s'inquiéter des marchés et préfère une approche très prudente. Leur conseiller leur propose une solution qui convient aux deux : le couple conservera une importante portion de placements prudents ainsi qu'un portefeuille d'actions distinct, conçu pour être moins volatil. Les années où les marchés seront en baisse, ils puiseront un revenu dans la portion prudente. Ils réduiront aussi graduellement, au fil du temps, leur pondération en actions.

Dépenser ou épargner

Un des conjoints est plutôt du genre à épargner, préoccupé par l'avenir, tandis que l'autre est à l'aise de dépenser et vit davantage au jour le jour. Par exemple, l'un pense qu'il faudrait investir leurs primes annuelles, tandis que l'autre veut s'en servir pour un voyage de ski en famille. Les deux conjoints rencontrent leur conseiller·ère et considèrent leurs approches différentes comme une source de conflit. Le ou la conseiller·ère leur explique qu'un épargnant et un dépensier peuvent tirer profit l'un de l'autre en trouvant un équilibre qui leur permet de profiter de la vie aujourd'hui tout en atteignant leurs objectifs financiers. Pour les primes, ils conviennent d'investir une prime et de dépenser l'autre.

L'approche parentale

Prenons l'exemple d'une famille recomposée où chaque conjoint a ses propres enfants. Chacun a un enfant à l'université, et les deux jeunes occupent des emplois bien rémunérés au printemps et à l'été. L'un des parents croit que les épargnes-études devraient couvrir l'ensemble des frais de scolarité de son enfant. L'autre pense que son enfant devrait payer lui-même ses frais de scolarité, car cela forge le caractère et l'incite à étudier plus sérieusement – d'ailleurs, c'est ce que ce parent a fait lui-même aux études. Si chaque parent campe sur ses positions, cela pourrait causer des frictions entre les demi-frères et sœurs; ils décident donc d'en discuter avec leur conseiller·ère afin d'examiner toutes les options. Ils conviennent que chaque enfant paiera ses propres frais de scolarité pour un semestre.

Quand prendre sa retraite

Un couple peut se trouver devant une décision difficile même lorsque les conjoints n'ont pas nécessairement des points de vue divergents. Prenons l'exemple d'un couple ayant cinq ans d'écart d'âge qui peine à décider si les deux conjoints prendront leur retraite lorsque l'aîné atteindra 65 ans. Cette décision repose sur des facteurs personnels et financiers. Le conjoint plus jeune souhaite-t-il continuer à travailler? Les deux sont-ils à l'aise avec l'idée qu'un conjoint prenne sa retraite avant l'autre? Leur conseiller·ère peut leur présenter des projections financières selon différentes dates de retraite. En tenant compte de leurs points de vue et des répercussions financières, ils auront toute l'information nécessaire pour prendre une décision éclairée.

Si vous et votre conjoint devez un jour prendre une décision financière difficile, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Ensemble, nous pourrons trouver une solution qui vous convient à tous les deux.

Le défi des personnes seules

La personne célibataire, divorcée ou veuve peut être confrontée à des défis uniques en matière de prise de décisions financières.

La discussion aide souvent à trouver une solution, mais vous n'avez pas la chance de pouvoir en parler avec un partenaire. Vous pouvez peut-être vous confier à un proche, mais ce n'est pas tout le monde qui est à l'aise de discuter de questions financières personnelles avec un ami ou un membre de sa famille.

Voilà où nous pouvons vous aider. Communiquez avec nous : nous pourrons échanger des idées et explorer vos options ensemble.

Il est possible que la question ne porte pas sur vos placements. Peut-être qu'un frère ou une sœur vous demande un prêt et que vous hésitez à accepter. Vous avez une offre d'emploi alléchante, mais elle exigerait un déménagement. Ou vous vous demandez s'il est raisonnable de puiser dans votre fonds d'urgence pour rénover votre cuisine.

Que vous cherchiez simplement une oreille attentive ou des conseils professionnels, nous sommes là pour vous aider, quels que soient vos besoins.

Épargne-études

Ouvrir un REEE

Lorsque vous ouvrez un régime enregistré d'épargne-études (REEE), vous devez prendre cinq décisions, et vous pouvez faire appel à nous pour vous guider.

1. **Le choix du moment.** Quand peut-on ouvrir un REEE? Vous pouvez ouvrir un REEE dès que vous avez un numéro d'assurance sociale (NAS) pour l'enfant – il n'y a aucun âge minimum.
2. **Choisir le fournisseur.** Vous pouvez ouvrir un REEE auprès d'un fournisseur autorisé. Les REEE individuels et familiaux offrent une grande souplesse, vous permettant de décider quand et combien vous souhaitez cotiser, tout en choisissant des placements qui correspondent à vos objectifs. Les régimes collectifs, aussi appelés régimes de bourses d'études, suivent généralement un calendrier de cotisations prédéterminé, et les fonds de l'ensemble des membres sont investis selon une même stratégie.
3. **Le choix entre régime individuel et régime familial.** Il n'y a pas une grande différence entre les deux. Si vous avez un seul enfant, vous pouvez opter pour un régime individuel ou familial. Si vous en avez deux ou plus, vous pouvez choisir un régime familial ou un régime individuel pour chaque enfant. Le régime familial facilite le transfert des placements d'un enfant à l'autre, bien qu'il soit tout de même possible de transférer des placements entre des régimes individuels. Certains parents préfèrent les régimes individuels pour bien distinguer les cotisations et les retraits propres à chaque enfant, mais ces opérations demeurent séparées par bénéficiaire même dans un régime familial. En fin de compte, il s'agit d'une question de préférence personnelle.
4. **Le choix des placements.** Un REEE privilégie généralement les actions au départ, puis évolue progressivement, au fil des ans, vers des titres à revenu fixe et des équivalents en espèces, pour devenir très peu risqué au moment où l'enfant entreprend des études postsecondaires. Nous veillerons à ce que les placements de votre REEE correspondent à votre tolérance au risque et à votre horizon de placement.
5. **Le choix de la fréquence des cotisations.** Vous décidez du montant et de la fréquence de vos cotisations (à moins qu'il ne s'agisse d'un régime collectif), et vous voudrez peut-être mettre en place des cotisations automatiques. Vous pouvez prendre un bon départ en profitant de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), qui verse 20 % de vos cotisations, jusqu'à concurrence de 500 $ par année, jusqu'à un plafond à vie de 7 200 $[1].

1 Les résidents du Québec et de la Colombie-Britannique peuvent également recevoir une subvention provinciale pour l'épargne-études.

Gestion du patrimoine

Quand le nid se vide

La vie change lorsque vos enfants quittent la maison, et vous ressentez à la fois de la nostalgie et de la fierté. Vous découvrirez que votre vie financière change, elle aussi.

Voici quelques façons dont votre plan de gestion de patrimoine peut évoluer une fois que vos enfants ont quitté le nid et sont devenus financièrement autonomes.

Gestion de votre argent. L'argent qui servait autrefois à subvenir aux besoins de vos enfants vous revient désormais, et votre revenu discrétionnaire augmente, surtout une fois l'hypothèque remboursée. Vous pourriez utiliser ces sommes pour bonifier votre épargne-retraite ou pour atteindre d'autres objectifs financiers.

Déménager dans une propriété plus petite. La décision de rester ou non dans la maison familiale est autant, sinon plus, une question pratique ou émotionnelle que financière. Mais si vous choisissez d'opter pour une propriété plus petite pour des raisons financières, vous pourrez libérer ce capital pour atteindre un ou plusieurs de vos objectifs.

Assurance vie. Si vous détenez une assurance vie temporaire pour protéger votre famille, vous pouvez discuter avec votre professionnel de l'assurance de la possibilité de réduire votre couverture, maintenant que vos enfants sont financièrement autonomes. Vous pourriez cependant avoir encore besoin d'une certaine couverture pour assurer l'avenir financier de votre conjoint ou pour couvrir le solde de votre hypothèque.

Planification de la retraite. Vos enfants entament un nouveau chapitre de leur vie, mais vous aussi, et vous voudrez peut-être réfléchir davantage à vos propres projets de retraite. L'endroit où vous vivrez et le style de vie que vous souhaitez à la retraite influencent le montant que vous devez épargner et le moment où vous pourrez prendre votre retraite.

Planification successorale. Le passage d'un enfant à l'âge adulte peut avoir une incidence sur votre plan successoral. Par exemple, vous pourriez vouloir désigner cet enfant comme liquidateur de votre succession. Ou encore, une personne possédant une résidence secondaire avait prévu de la léguer à ses deux enfants, mais doit revoir ce plan parce que l'un d'eux s'apprête à déménager dans une autre province.

Que vos enfants aient déjà quitté la maison ou que ce moment approche, parlez-nous des façons dont votre vie financière pourrait changer.

Rééquilibrer son portefeuille pour mieux gérer le risque

La répartition de l'actif d'un portefeuille correspond à la manière dont l'épargne est répartie entre les catégories d'actif, généralement les actions, les titres à revenu fixe et d'autres placements. Votre tolérance au risque est l'un des facteurs qui déterminent le montant à investir dans chaque catégorie.

Les fluctuations du marché peuvent perturber l'équilibre d'un portefeuille. Supposons qu'un portefeuille est conçu pour être composé à 60 % d'actions et à 40 % de titres à revenu fixe, mais que les actions connaissent une période haussière soutenue. Résultat : le portefeuille se compose maintenant à 70 % d'actions, et l'investisseur assume un risque trop élevé.

Pour rétablir la répartition d'actif souhaitée, on procède à un rééquilibrage du portefeuille. Celui-ci peut être déclenché lorsqu'une catégorie d'actif s'écarte de sa cible d'un pourcentage déterminé, par exemple 5 % ou 10 %. Il peut aussi être effectué selon un calendrier fixe, par exemple tous les six à douze mois.

Pour effectuer ce rééquilibrage, on peut vendre des placements de la catégorie d'actif la plus performante afin d'en acheter dans les autres catégories. Cette méthode offre l'avantage supplémentaire de vendre après une hausse et d'acheter quand le prix est bas. Une autre méthode consiste à diriger les nouvelles cotisations vers la ou les catégories d'actif actuellement sous leur cible.

Se méfier de l'aversion aux pertes

L'aversion aux pertes est un biais cognitif qui peut amener une personne à craindre suffisamment de subir des pertes pour adopter des comportements visant à les éviter à tout prix.

En matière de placement, il peut être approprié d'éviter les pertes, par exemple lorsqu'on épargne pour un objectif à court terme ou lorsqu'une personne investisseuse prudente détient des placements à faible risque afin de rester fidèle à sa tolérance au risque.

Cependant, l'aversion aux pertes peut nuire aux décisions de placement. Un investisseur ou une investisseuse pourrait paniquer lors d'une correction boursière et être tenté de vendre certains placements de crainte que la correction ne se transforme en krach. Le problème, c'est que vendre garantit une perte, alors qu'attendre laisse place à une possible reprise.

Une autre personne investissant pourrait hésiter à faire de nouvelles cotisations lorsque le marché boursier atteint des sommets records à répétition, craignant qu'une baisse ne soit imminente. Mais céder à cette crainte, c'est risquer de rater d'autres gains potentiels.

S'engager à investir régulièrement, peu importe les conditions du marché, aide à apaiser ces craintes.

Comment l'inflation du style de vie peut nous rattraper

L'inflation du style de vie, aussi appelée dérive du niveau de vie, survient lorsqu'on gagne un revenu plus élevé et que l'on consacre une trop grande partie de ce surplus à des dépenses qui améliorent son train de vie.

Il est naturel de dépenser davantage lorsqu'on gagne plus. Mais si on en abuse, on peut se retrouver à ne pas progresser financièrement, même si son revenu a augmenté.

L'inflation du style de vie s'installe généralement de façon graduelle. Par exemple, un couple qui sortait autrefois au restaurant à l'occasion se met à fréquenter des établissements haut de gamme sur une base régulière, transformant ainsi un désir en besoin. De même, de petits caprices se transforment en désirs plus imposants, comme une voiture de luxe ou des vacances somptueuses.

Ce phénomène peut mener à un endettement inutile et à prendre du retard sur ses objectifs financiers, y compris l'épargne-retraite.

Pour éviter l'inflation du style de vie, la clé est d'en être conscient. Vous pouvez dépenser judicieusement afin d'améliorer votre style de vie sans vivre au-dessus de vos moyens. Vous pouvez aussi prévoir d'augmenter vos épargnes et vos placements chaque fois que votre revenu augmente ou que vous recevez une prime annuelle ou un remboursement d'impôt.

Ce bulletin a été préparé et diffusé par Jackson Advisor Marketing, sauf indication contraire. © 2026 Jackson Advisor Marketing. Ce bulletin est protégé par le droit d'auteur. Aucune partie de son contenu, en tout ou en partie, ne peut être reproduite par quelque moyen que ce soit sans le consentement écrit préalable du titulaire des droits. Il ne s'agit pas d'une publication officielle de Financière Banque Nationale – Gestion de Patrimoine (FBNGP), et les opinions exprimées dans ce bulletin ne reflètent pas nécessairement celles de FBNGP. Les renseignements présentés dans ce document proviennent de sources jugées fiables; toutefois, leur exactitude ou leur exhaustivité ne sont pas garanties. Les opinions exprimées ne constituent pas une sollicitation ni une offre d'achat ou de vente de titres mentionnés. Le contenu de ce bulletin peut ne pas convenir à tous les types d'investisseurs et ne doit pas être interprété comme des recommandations spécifiques. Les investisseurs devraient consulter leur conseiller en gestion de patrimoine afin de déterminer si un titre ou un secteur convient à leur situation personnelle et pour obtenir des renseignements complets, y compris sur les principaux facteurs de risque. FBNGP est une division de la Financière Banque Nationale inc. (FBN) et une marque de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par la FBN. FBN est membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI) et est une filiale en propriété exclusive de la BNC, qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA : TSX).